

SEJOUR SCOLAIRE SKI 5èmes à PEYRAGUDES

Une réunion d'information pour les parents d'élèves aura lieu au collège le mardi 8 octobre 2019 à 18H00 (salle du self).

(en cas d'absence une note de synthèse sera remise à votre enfant ultérieurement; les parents qui le souhaitent peuvent également prendre contact avec le professeur EPS de leur enfant)

Les élèves de 5^{ème} du collège ont la possibilité de participer à un séjour découverte ski et milieu montagnard à Peyragudes (Pyrénées) :

1) Séjour n°1 : du lundi 06 janvier 2020 au vendredi 10 janvier 2020 5ième ALPHAND et 5ième FOURCADE

2) Séjour n°2 : du lundi 23 mars 2020 au vendredi 27 mars 2020 5ième BONALy et 5ième LEDEUX

La répartition des classes par séjour et l'organisation vous seront présentés lors de la réunion.

Le prix du séjour est fixé à 342 € par élève

(Les difficultés financières ne doivent pas être un motif de non participation au séjour, *une aide financière est possible sous conditions par le Fond Social Collégien (FSC) mais ne dispense pas du versement des deux chèques lors de l'inscription* -> dossier à retirer au collège auprès de la secrétaire).

Ce prix comprend l'hébergement en pension complète, le transport en car, la location du matériel, les remontées mécaniques, les cours de ski avec moniteurs ESF, les visites et les activités pédagogiques et culturelles sur place.

Le règlement de la participation individuelle des familles s'effectuera :

- en espèces au collège,
- en chèque bancaire, postal ou de compte épargne,
- par virement sur le compte trésor du collège.

IBAN FR76 1007 1790 0000 0010 0256 882 / BIC TRPUFRP1

Un étalement peut être accordé dans la limite de deux mensualités préalable de 171 euros soldant le séjour le mois précédent le départ sur constitution d'un dossier auprès du service de gestion du collège et accord de l'agent comptable de l'établissement.

> semaine du 07/10/19 au 11/10/19 (Versement en 1 ou 2 chèques) pour le séjour 1

> semaine du 09/12/19 au 13/12/19 (Versement en 1 ou 2 chèques) pour le séjour 2

Ce voyage est réglementé par la *charte des voyages du collège* qui dispose des conditions générales d'organisation.

Vous pourrez remettre le coupon d'inscription ainsi que le paiement lors la réunion de présentation:

5A: Mme Michonneau

5B : Mme Carré

5F: M Roudet

5L: M Roudet

(date limite de retour pour l'inscription : séjour 1 : 08/10/2019 ; séjour 2 : 12/11/2019)